

Filière Électrique : combien d'emplois et quelles compétences pour réussir la transition énergétique ?

L'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC), une démarche inédite pour adapter les emplois et les compétences liés à la transition énergétique

L'EDEC de la filière électrique est une démarche collective sur un périmètre inédit, qui rassemble 8 organisations professionnelles représentatives de la filière et 4 organisations syndicales sous l'égide du ministère du Travail, du Haut-Commissariat aux Compétences (HCC) et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

L'EDEC s'inscrit dans le cadre de la loi de 2015 « transition énergétique pour la croissance verte » et du volet Emplois et Compétences de la PPE (PPEC). Ses conclusions ont vocation à alimenter les différentes branches professionnelles concernées ainsi que les travaux du Conseil National de l'Industrie et ses Comités Stratégiques de Filière. Ces travaux sont plus généralement destinés à une pluralité d'acteurs régionaux, nationaux et européens afin de leur permettre de disposer d'une méthodologie éprouvée et d'une base de référence validée par la profession sur l'état des lieux ainsi que les enjeux emplois et compétences de la filière électrique.

Les travaux de l'EDEC s'inscrivent par ailleurs dans un contexte de profondes transformations pour la filière électrique, ses entreprises et ses activités :

- la digitalisation et l'intégration des outils numériques ;
- la décarbonation du secteur énergétique, d'une part par le biais de la maîtrise de la demande et d'autre part par le biais de l'évolution du mix énergétique ;
- la décentralisation de la production électrique, avec le développement des énergies renouvelables et du rôle croissant des territoires dans le déploiement de la transition énergétique ;
- le développement de nouveaux usages dans le secteur énergétique, comme le stockage d'électricité, l'électromobilité, les bâtiments connectés ou encore l'autoconsommation.

La question des emplois et des compétences est cruciale pour accompagner la filière dans les transformations liées à la **transition énergétique**, la **transformation numérique** et dans la réussite du **plan « France Relance »** présenté le 3 septembre dernier par le gouvernement. L'étude a été réalisée sur un périmètre multisectoriel large et représentatif de la diversité des acteurs et des activités de la filière, du système électrique au bâtiment, à l'industrie et aux infrastructures pour la ville et la mobilité. Trois régions ont enrichi l'étude nationale par le biais d'expérimentations territoriales : sur les activités de cybersécurité en Bretagne ; sur les enjeux de visibilité de l'offre et de la demande dans les Hauts-de-France, et sur une déclinaison régionale de l'étude nationale en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. L'étude a été réalisée selon trois axes :

1. Une **étude quantitative**, visant à réaliser un diagnostic du nombre de salarié-es de la filière électrique en France aujourd'hui et une projection des besoins en emplois à horizon 2030 ;
2. Une **étude qualitative**, fondée sur l'identification et l'analyse des métiers en tension, des domaines de compétences, des formations initiales et continues ainsi que des passerelles entre métiers, afin d'évaluer les besoins à venir en matière de compétences et de formations ;
3. Des **préconisations** étayées par les deux études, à destination de différentes parties prenantes de la filière, des acteurs de la formation et de l'emploi en France et en Europe.



A fin 2018, la filière électrique emploie 600 000 salarié-es en France, réparties sur l'ensemble du territoire national

Sur la base des données des branches, des organisations professionnelles et de leurs adhérents, d'un comptage direct des emplois des entreprises considérées tout au long de la chaîne de valeur et d'une modélisation à partir de l'analyse des données statistiques publiques, l'étude quantitative a mis en évidence un total de 600 000 emplois dans la filière, répartis comme suit :

- **300 000 emplois dans le système électrique**, c'est-à-dire dans la production (thermique, nucléaire et renouvelables dont hydraulique), le transport, la distribution et la fourniture d'électricité ;
- **222 000 emplois dans le bâtiment** résidentiel, tertiaire et à usage transport (gares, aéroports...) ainsi que les data centers ;
- **41 000 emplois dans l'industrie**, c'est-à-dire au service des procédés industriels, des équipements et services d'efficacité énergétique et de sûreté / sécurité ;
- **37 000 emplois dans les infrastructures pour les villes et la mobilité**, comme dans les infrastructures de transport urbain, routier, autoroutier, ferroviaire ou encore aérien et maritime.

Par ailleurs, la filière électrique se distingue par son très fort ancrage territorial et par son tissu dense de petites et moyennes entreprises sur le territoire. En effet, 40% des 30 000 entreprises de la filière sont des TPE-PME, et les deux-tiers des emplois de la filière concernent des activités aval, à savoir d'installation, de construction et d'opération-maintenance des équipements ou des installations électriques.

La mise en œuvre de la PPE créera plus de 200 000 emplois supplémentaires à horizon 2030

Le volet prospectif de l'étude met en évidence un fort potentiel de création d'emplois au sein de la filière électrique à horizon 2030¹. Ce potentiel est notamment porté par la rénovation énergétique des bâtiments, qui pourrait créer jusqu'à 80 000 emplois sur le territoire national, et par les énergies renouvelables électriques, à hauteur de 34 000 à 66 000 emplois selon les hypothèses de la PPE. **La tenue de ces trajectoires ne sera néanmoins possible que si des programmes d'appels d'offres réguliers sont respectés, et si les chantiers sont maintenus.** L'enjeu sera également, dans le cadre du plan de relance, de veiller au maintien des 600 000 emplois existants et de leurs compétences.

30% des emplois de la filière sont aujourd'hui en tension

L'étude qualitative a porté sur le recensement de plus de 100 métiers de la filière électrique, et à l'identification de 23 métiers considérés comme « en tension » au regard des objectifs de la PPE et plus généralement des besoins de la transition énergétique et numérique. Cette tension s'exprime, selon les métiers, par une **forte augmentation du volume d'emplois à pourvoir**, par une **difficulté particulière des entreprises à pourvoir ces postes** (en raison de la rareté des profils, d'une concurrence accrue entre filière ou d'une inadéquation des profils aux besoins), ou par un **haut degré de transformation du métier**, en matière de compétences et de formations requises.

Parmi ces 23 métiers, 11 métiers représentatifs de la filière ont fait l'objet d'une analyse approfondie sur les facteurs de tension, les évolutions, les domaines de compétences, les formations (initiales et continues) et les passerelles associées. L'enjeu est ainsi d'orienter le soutien à ces métiers critiques pour saisir le plein potentiel de création d'emplois de la filière d'ici 2030.

Les travaux de l'EDEC ont permis aux acteurs mobilisés de formuler trois messages clés sur les défis que la filière électrique doit relever face à la transition énergétique et numérique

- **L'offre de formation professionnelle continue ne correspond pas pleinement aux besoins des entreprises.** Elle doit être adaptée, et son accès pour tous doit être facilité ;
- **La filière électrique est créatrice de nombreux emplois qualifiés et pérennes, qu'elle peine à pourvoir.** Elle doit développer son attractivité, diversifier ses critères de recrutement et développer les politiques d'accès à l'emploi pour les jeunes, notamment via l'alternance ;
- **La filière électrique fait face à des enjeux nationaux communs, mais aussi à des défis spécifiques à chaque territoire.** Les actions de développement de l'emploi doivent donc s'adapter à la diversité et aux profils des bassins d'emploi et être déclinées à la maille régionale.

¹ Au regard du calendrier de l'étude, l'impact de la Covid-19 n'a pas pu être estimé avec un niveau de fiabilité suffisant pour être comptabilisé dans les projections à horizon 2030.

L'étude a fait émerger 8 préconisations réparties en 3 axes pour répondre aux enjeux de la filière

Axe 1

Adapter l'offre de formation professionnelle continue à l'évolution des emplois et des compétences de la filière électrique

Faire correspondre l'offre de formation aux besoins actuels et futurs des métiers de la filière électrique

- Mutualiser et optimiser les formations existantes sur les compétences électriques fondamentales
- Créer des modules de formation courts et opérationnels sur des nouvelles thématiques
- Co-construire avec les organismes de formation, les nouveaux programmes de formation

Faciliter l'accès à la formation professionnelle continue pour l'ensemble des salarié-es, notamment les TPE-PME

- Présenter aux entreprises, notamment aux TPE-PME, les mécanismes d'accès à la formation professionnelle continue
- Poursuivre une démarche de dématérialisation des formations, pour un meilleur équilibre de la répartition entre les formations réglementaires et les nouvelles compétences requises
- Accroître la visibilité de l'offre notamment à travers la création de plateformes digitales de formations de la filière

Axe 2

Développer l'attractivité de la filière électrique et de ses métiers auprès des jeunes, des salarié-es et des personnes en recherche d'emplois

Recruter autrement, en privilégiant notamment l'alternance

- Élargir les critères de recrutement et créer des modules de formation complémentaires pour gérer les métiers en tension
- Poursuivre la dynamique de recours à l'alternance dans la filière électrique pour favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi
- Accroître la participation des acteurs de la filière électrique aux événements de l'emploi nationaux et régionaux

Faire connaître les métiers d'une filière pourvoyeuse d'emplois qualifiés et pérennes

- Étendre et coordonner les réseaux d'ambassadeurs des métiers de la filière auprès des établissements scolaires
- Réaliser des kits pédagogiques présentant les métiers de la filière et les différents parcours professionnels possibles

Mettre en avant le rôle stratégique de la filière dans la transition énergétique auprès du grand public

- Lancer des actions de communication grand public à des fins pédagogiques sur la transition énergétique

Axe 3

Conforter le rôle des territoires dans l'anticipation des besoins en emplois et compétences et la gestion des parcours professionnels

Soutenir les initiatives territoriales d'anticipation et de gestion des besoins d'emploi et de compétences en lien avec la transition énergétique

- Encourager le déploiement territorial de la méthodologie nationale de l'EDEC et les expérimentations en région
- Développer des partenariats avec les institutionnels de l'emploi, pour créer des parcours d'accompagnement et des reconversions vers les métiers en tension

Accompagner les TPE/PME dans le développement de l'emploi, des parcours professionnels et des compétences

- Développer le recours aux services d'accompagnement RH disponibles pour les TPE-PME
- Proposer des formations au sein de la filière sur l'innovation, la création et la reprise d'entreprises
- Informer régulièrement les TPE/PME de l'avancement des prévisions d'activité de la filière pour maintenir un niveau de confiance élevé

Valoriser au niveau européen les démarches prospectives de filière et de territoires

- Partager les démarches EDEC auprès d'acteurs européens en charge de la déclinaison des politiques énergétiques de l'UE



Des plans d'actions traduiront de façon opérationnelle les préconisations de l'EDEC en associant les parties prenantes de l'étude, les pouvoirs publics, les branches professionnelles et les acteurs de l'emploi et de la formation dans les territoires.

